



# DICRIM



Presqu'île de Gâvres

DEPARTEMENT
MORBIHAN
CANTON
PORT-LOUIS
COMMUNE
GAVRES 56680

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET : ETABLISSEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire de la Commune de GAVRES (Morbihan)

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II – article 13 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 -1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant que la Commune de GAVRES fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques inondation prescrit le 28 novembre 2008 ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur;

**ARRETE :**

**Article 1er :** le plan communal de sauvegarde de la commune de GAVRES est établi à compter de la date d'exécution du présent arrêté.

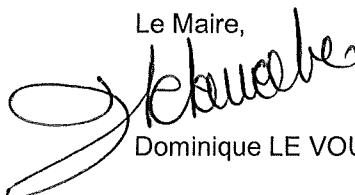
**Article 2 :** le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**ARTICLE 3 :** ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Port-Louis,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- M. le Directeur de Départemental de l'Équipement.

Fait à Gâvres, le 3 juin 2010

Le Maire,



Dominique LE VOUEDEC



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté Peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Affiche le 19/07/10

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE GAVRES

Mairie

56680 GAVRES

# AVIS

Le Documents d'Informations Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) est mis à la disposition du public.

Fait à Gâvres, le 16 juillet 2010

Le Maire,

  
Dominique LE VOUEDEC



Presqu'île de Gâvres



MORBIHAN

Gâvres, le 13 avril 2010

Posté le  
14 AVR. 2010

Le Maire de Gâvres,

A

Monsieur JULE Etienne  
Hôtel de Ville  
110, rue Edmond Michelet  
BP 13  
29760 PENMARC'H

Monsieur,

Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que DICRIM de la Presqu'île de Gâvres.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,



Dominique LE VOUEDEC

Presqu'île de Gâvres



MORBIHAN

Gâvres, le 08 février 2011

Posté le  
- 9 FEV. 2011

Le Maire de Gâvres,

A

Monsieur Didier PRONO  
Chef de Centre des Pompiers  
CENTRE DE SECOURS  
Le Pontoir  
56680 PLOUHINEC

Monsieur,

Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, le plan Communal de Sauvegarde ainsi que le DICRIM de la Presqu'île de Gâvres.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Dominique LE VOUEDEC



## Fiche n° 17

# Diagnostic des Risques : le DICRIM

### Présentation et analyse des risques sur le territoire communal

On peut tout d'abord rappeler que le risque est défini comme la somme d'un aléa (événement non désiré) et un enjeu (quartier mal positionné). **Il n'y a pas de risque avec un aléa et sans enjeux et réciproquement.**

Afin de pouvoir réagir au mieux en cas de crise, il convient tout d'abord de **répertorier les risques présents sur la commune** (naturels et technologiques). Cette présentation doit s'accompagner d'un **historique recensant les principaux événements** qui se sont produits sur le territoire de la commune ainsi que d'une **cartographie** présentant les zones d'aléas et d'enjeux. Selon les cas il peut y avoir :

- une seule carte récapitulative : les cas simples (la très grande majorité)
- une carte par risque avec la carte récapitulative de toutes les zones à risque.

Il faut également présenter **les mesures qui ont été prises** par la commune et **les consignes générales de comportement**.

Pour ce faire, le Maire s'appuie sur les documents existants notamment le **DDRM** (Dossier départemental des risques majeurs) et le **DCS** (Dossier communal synthétique).

### Présentation de la Presqu'île de Gâvres

Située au sud de Port Louis, à l'embouchure du Blavet, baignée au nord par la petite mer de Gâvres et au sud par l'océan, la presqu'île a une superficie de 183 hectares. Mais le village n'occupe que 56 hectares. Au recensement de 2006, il y avait 834 habitants. L'été la population augmente d'environ 2000 personnes avec ses deux campings d'une capacité de 200 places et ses 406 résidences secondaires.



**Sur la presqu'île de Gâvres les risques concernés sont de trois types :**

Risques bactériologiques ou épidémie (fiche n°18)

Grippe aviaire ou grippe A

Risques technologiques (fiche n°19)

Marée noire

Accident (type crash d'avion)

Risques naturels ou climatiques (fiche n°20)

Submersion marine

Ouragan

Tremblement de terre

Canicule



## Fiche n°18 Pandémie

### Les actions de l'Etat

**L'Etat considère la menace d'une pandémie grippale comme majeure. Il prend en compte les recommandations de l'OMS. Il est utile de connaître les mesures prises à la fois au niveau mondial et national pour protéger les populations, afin de mieux comprendre ce que chacun d'entre nous devra faire en situation de pandémie.**

### L'action de l'OMS au niveau international

Face au risque d'une pandémie grippale, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a recommandé aux Etats de se préparer, dans le respect du règlement sanitaire international, afin de garantir une protection maximale contre la propagation de maladies d'un pays à l'autre. L'OMS préconise une gradation des moyens à mettre en place et des mesures à adopter en fonction du niveau de risque.

Phase 1 : absence de circulation de nouveaux virus aviaires hautement pathogènes.

Phase 2 : cas d'épizootie (transmission de virus hautement pathogènes entre animaux).

Phase 3 : cas humains isolés sans transmission interhumaine.

Phase 4 : cas de transmission interhumaine limités et localisés.

Phase 5 : larges foyers de cas groupés non maîtrisés.

Phase 6 : pandémie grippale.

### Prévention et lutte contre la pandémie grippale

Le gouvernement français a rendu public dès 2005 un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Ce plan est actualisé pour tenir compte des progrès accomplis par l'ensemble des acteurs de la société en matière de préparation et de continuité des activités, dans le cadre d'un programme coordonné par le Délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire (DILGA).

Le plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale précise :

- ▶ La stratégie générale de préparation et de réponse à une crise sanitaire majeure.
- ▶ La stratégie à mettre en place pour freiner la pandémie.
- ▶ Les mesures sanitaires à disposition des autorités.
- ▶ Les objectifs de continuité de la vie sociale et économique.
- ▶ Le devoir de solidarité de chaque citoyen qui passe par l'information, la formation et la communication.

- ▶ La prise en charge des ressortissants français à l'étranger.
- ▶ La nécessité d'une coopération internationale.

Concrètement, les actions déterminées par l'Etat consistent à :

- ▶ Prendre en compte la menace de pandémie grippale en amont par la recherche et le développement médical, scientifique et technologique, par une action permanente de planification, d'information, d'organisation et d'exercices, Par l'acquisition de produits de santé.
- ▶ Aider les pays atteints par l'épizootie et/ou l'épidémie.
- ▶ Détecter et éradiquer les foyers d'influenza aviaire le plus rapidement possible sur le territoire national.
- ▶ Freiner l'apparition et le développement d'un nouveau virus adapté à l'Homme, par des mesures de santé publique précoces et drastiques.
- ▶ Organiser et adapter le système de santé en pandémie.
- ▶ Sensibiliser les professionnels de santé, les autres professionnels et le public au respect des mesures de protection et d'hygiène.
- ▶ Evaluer en permanence le degré de préparation du dispositif par des exercices aux différents niveaux de l'Etat et par la définition d'indicateurs de préparation.

## La nécessaire mobilisation des citoyens

Même si l'Etat a mis en place un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale, la réussite de ce plan d'action dépendra en grande partie de la connaissance que chacun d'entre nous en aura et de son comportement. [C'est pourquoi il faut se préparer à la pandémie.](#)

En s'appuyant sur les recommandations générales de l'OMS le plan national prévoit 7 situations :

France			Inter pandémie	OMS
Situation 1			Pas de nouveau virus chez l'homme	Phase n°1
Situation 2	A	Etranger	Epizootie dans les élevages par virus aviaire	Phase n°2
	B	France		
<b>Alerte pandémie</b>				
Situation 3	A	Etranger	Cas humains isolés sans transmission	Phase n°3
	B	France		
Situation 4	A	Etranger	Cas humains groupés, limités ou localisés	Phase n°4
	B	France		
Situation 5	A	Etranger	Larges foyers de cas groupés non maîtrisés	Phase n°5
	B	France		
<b>Pandémie</b>				
Situation 6			Forte transmission humaine	Phase n°6
<b>Fin de pandémie</b>				
Situation 7			Après pandémie	Phase n°7

## En pratique

- ▶ L'Etat français se prépare à affronter la pandémie.
- ▶ La réussite du plan national d'actions dépendra en partie du comportement de chacun d'entre nous.

## Les actions sur la Presqu'île de Gâvres

La municipalité :

Applique le Plan Grippe Aviaire en vigueur quelque soit le type de virus.

Informe la population par une diffusion d'une maquette « des gestes d'hygiène », par le flash info.

Recense les volatiles domestiques ou sauvages, ou autres animaux infectés ; dans le cas de la grippe aviaire.

Organise une permanence en Mairie pour assistance aux personnes malades, isolées.

Prévoit la distribution des masques dans le cas de la grippe A (Gestion des masques FFP2) au personnel municipal.

Prévoit un plan de continuité d'activité pour l'ensemble de son personnel.

## NETTOYAGE DES OBJETS

Il constitue un moyen efficace de lutte contre la contamination.

- ⊗ Nettoyer les surfaces de contact tel que les poignées de porte, meubles, cuvette des toilettes, etc)
- ⊗ Si quelqu'un est malade à domicile, nettoyer très régulièrement les objets utilisés par la personne.

## AERATION DU LOGEMENT

Ouvrir la fenêtre, quelques minutes, plusieurs fois par jour, permet de renouveler l'air et d'assainir l'atmosphère.  
Aérer régulièrement la chambre du malade.

## APPELER UN MEDECIN

Si vous pensez avoir les premiers symptômes de la grippe, sensations de faiblesse et de fatigue, toux, écoulement nasal, frissons dus à une fièvre élevée, douleurs musculaires, maux de tête sévères et maux de gorge :

- ⊗ Contacter votre médecin traitant habituel
- ⊗ Si vous n'arrivez pas à la joindre, composez le 15 (SAMU).

En cas de pandémie, penser à prendre des nouvelles de vos voisins, amis, proches et surtout des personnes isolées.

## QUE FERA LA MAIRIE ?

Elle assurera une permanence pour les missions essentielles :

- ⊗ L'accueil physique et téléphonique ;
- ⊗ L'Etat civil ;
- ⊗ Le maintien du lien social et sanitaire avec la population et surtout, la prise en compte des besoins des personnes isolées.

# Flash Infos GAVRES



Mairie de Gavres  
Avenue des Sardinières  
Tel : 02 97 82 46 55

Spécial  
Bulletin d'information de la commune

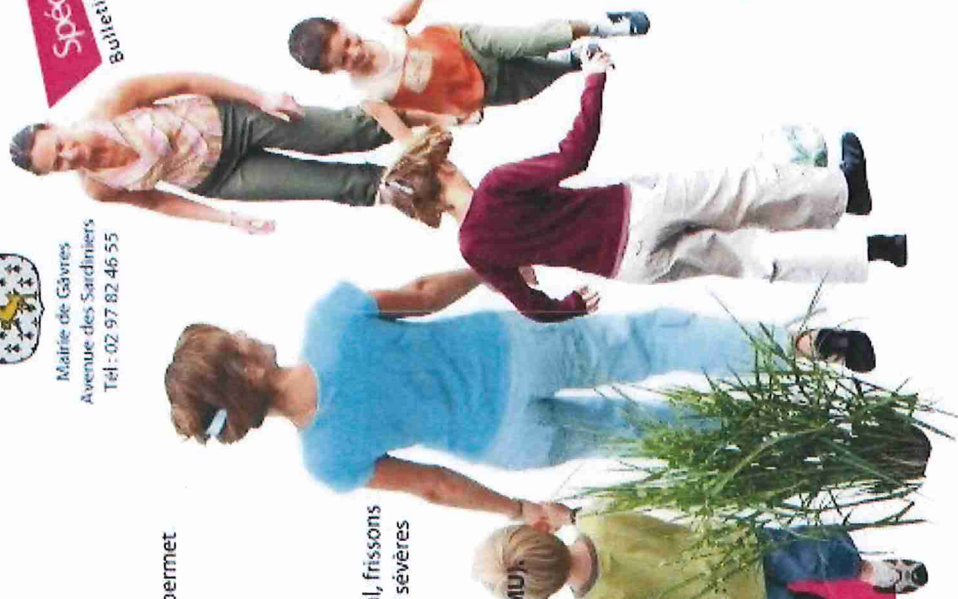
## Grippe A H1N1

La grippe est une infection respiratoire aigue très contagieuse.

La nouvelle grippe A H1N1, dite grippe porcine est une infection d'un virus qui résulte de phénomène de recombinaisons à partir du virus du Porc, humain et aviaire mais qui maintenant se transmet d'homme à homme.

Il est fort à craindre que celle-ci se propage de façon très étendue constituant ainsi une **Pandémie**.

Elle peut avoir des conséquences sévères auprès des personnes les plus fragilisées. Ce numero spécial du Flash info a pour but de vous informer sur les dispositions à prendre et sur celles que la commune prévoit dans ce cas.



## POUR FREINER LA PANDEMIE, QUELQUES GESTES SIMPLES POURRONT FAIRE LA DIFFERENCE



Se moucher, éternuer, cracher, tousser, sont des actions du quotidien qui peuvent être à haut risque en cas de maladie.

- ⊗ **Se couvrir la bouche, le nez quand on tousse ou éternue, de préférence avec un mouchoir ;**
- ⊗ **Se moucher avec des mouchoirs jetables ;**
- ⊗ **Ne cracher que dans un mouchoir ;**
- ⊗ **Se laver les mains après avoir toussé, éternué et craché dans un mouchoir.**

Le mouchoir, en papier et à usage unique, doit être jeté dans une poubelle munie d'un sac et, si possible, dotée d'un couvercle.

- ⊗ **Se laver les mains régulièrement au savon ou avec une solution hydro alcoolique.**

Rôle clé dans l'hygiène puisque c'est par les mains que se propage la majeure partie des maladies infectieuses. En situation de pandémie, le lavage régulier des mains constituera un geste essentiel de protection (avant de préparer le repas, avant de manger, après s'être mouché, lorsqu'on rentre au domicile, après avoir utilisé les transports collectifs etc.).

- ⊗ **Éviter les contacts physiques**

Au début de la maladie, la personne sera contagieuse sans le savoir et sans avoir les signes de la grippe d'où l'importance de rester prudent dans nos contacts avec les autres.



Il est donc recommandé :

- ⊗ **D'éviter les contacts directs entre personne tel que se serrer la main, les embrassades, les caresses sur le visage.**
- ⊗ **Garder une distance de deux mètres entre les personnes.**
- ⊗ **Suspendre les activités de groupes : sports collectifs, réunions...**

### IMPORTANT :

**N'oubliez pas de transmettre ces règles aux enfants.**

### TRAITEMENT DES DECHETS ET ORDURES

Tous les déchets d'un malade atteint d'une grippe pandémique, (masques, mouchoirs, serviettes en papier...) seront contagieux et devront être éliminés avec le plus grand soin.

- ⊗ **Ces déchets devront être mis dans un sac poubelle, doublé au cas où il se déchirerait ;**
- ⊗ **Le sac devra être fermé hermétiquement, sans emprisonner d'air ;**
- ⊗ **Jeter le sac dans la poubelle des ordures ménagères.**

information  
CORONAVIRUS  
COVID-19

# CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussotez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Salivez sans se servir le main, évitez les embrassades

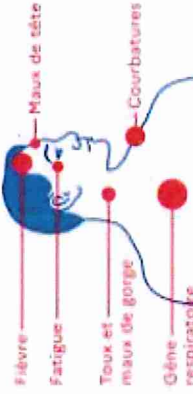
## COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



## QUELS SONT LES SIGNES ?



## PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

### STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif  
Freiner l'introduction du virus

### STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif  
Limiter la propagation du virus

### STADE 3

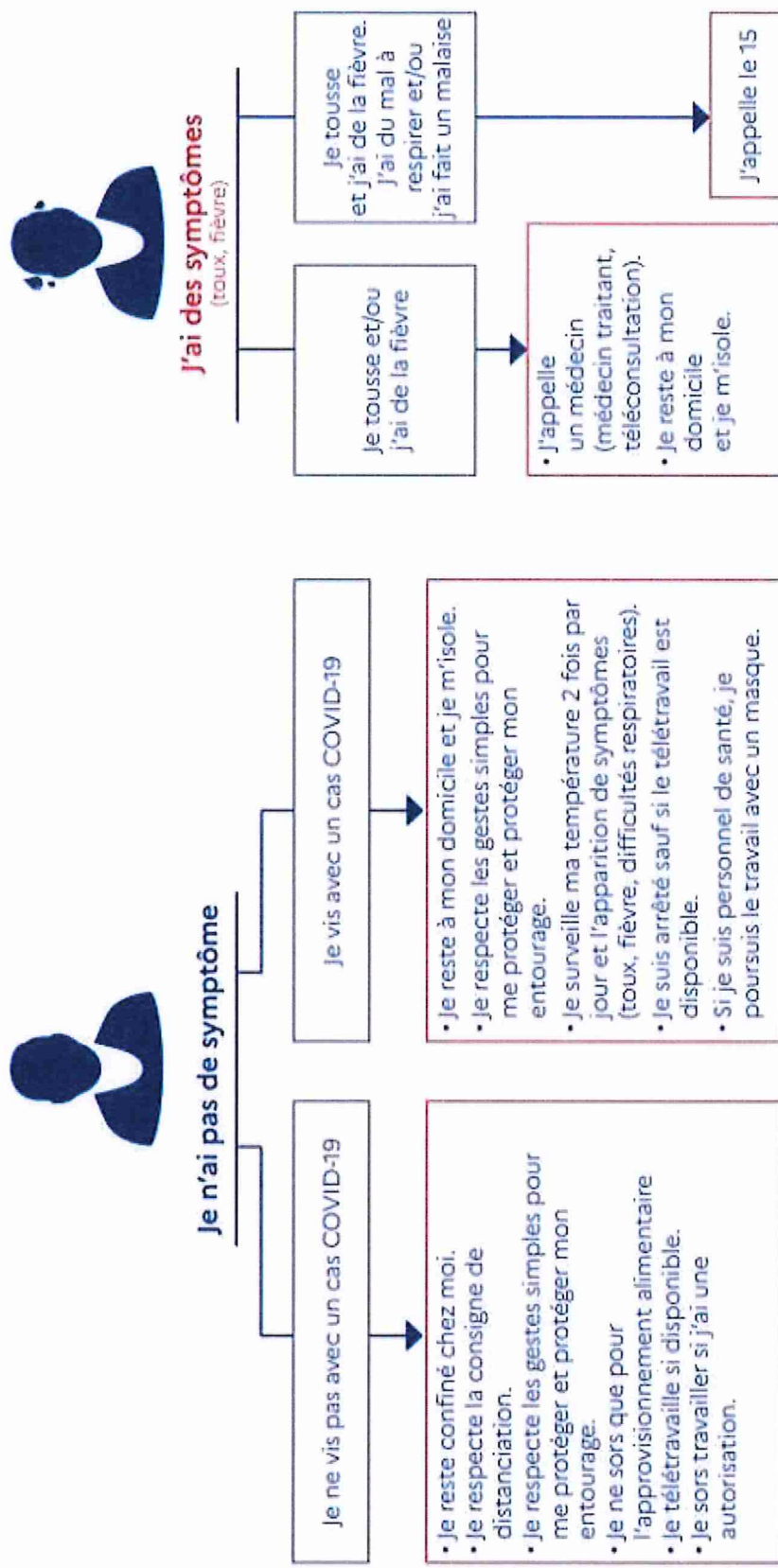
Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif  
Limiter les conséquences de la circulation du virus

### STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

## Coronavirus : quel comportement adopter ?



Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Éviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



## Information

# Gestion des déchets

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers de jeter dans des sacs plastiques dédiés, résistants et disposant d'un système de fermeture fonctionnel:



Gants



Mouchoirs



Masques

Ce sac doit être soigneusement refermé puis **conservé 24 heures** avant d'être **jeté dans le container d'ordures ménagères\***.



\* SAUF celui des déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Informations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



## Fiche n° 19

### Risques Technologiques

- Nous avons déjà subi en décembre 1999 une Marée Noire dû au naufrage de L'Erica.  
La pollution des plages avait été assez importante.

Si un tel cas de figure se représente, la municipalité appliquera le Plan Polmar.  
Informera la population  
Interdira l'accès aux plages polluées

- La rupture du barrage de Guerlédan provoquerait une montée des eaux d'environ 10cm, ce qui n'est pas un risque majeur pour les habitants de la commune.



## Fiche n° 20

# Risques Submersion Marine

### 1. Qu'est qu'une submersion marine ?

Une submersion marine est une inondation plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle peut être due à une tempête associée à un fort coefficient de marée et une surcote.

### 2. Comment se manifeste-t-elle ?

Elle peut se traduire par une inondation des terrains à proximité du littoral. L'ampleur de l'inondation est fonction de :

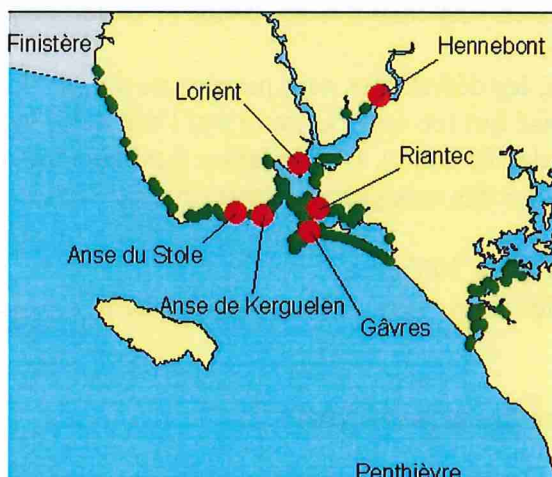
L'intensité et la durée de la tempête ; de l'orientation des vents.

Du coefficient des marées et des éventuelles surcotes.

La capacité d'absorption au sol.

La présence d'obstacle à la circulation des eaux.

### 3. Quels sont les risques d'inondation dans le département ?



### 4. Historique des catastrophes naturelles

La position de la ligne de rivage a connu des modifications significatives depuis le XVIIIe siècle :

- La lagune de Ban-Gâvres s'étendait sur une profondeur de 400 mètres entre le massif dunaire de Goërem et l'extrémité occidentale du tombolo. Elle est aujourd'hui occupée par un quartier pavillonnaire et un complexe sportif.
- Sur le revers du tombolo, le trait de côte connaît un engraissement vers le nord depuis le XVIIIe siècle.
- Des brèches (ruptures du cordon), faisant de Gâvres une île, apparaissent sur les documents cartographiques de 1737, 1758 et 1819.

Entre 1819 et 1914, le recul du rivage est estimé entre 30 et 50 mètres depuis les bâtiments militaires (pyrotechnie) jusqu'aux Roches du Magouëro et d'une cinquantaine de mètres à l'extrémité ouest du tombolo (comparaison de levés hydrographiques réalisés par l'ingénieur F.Laporte). Sous la pression de **tempêtes successives**, notamment celle de 1758, des brèches se créent dans le tombolo.

Ce phénomène se renouvelle durant les hivers 1866/1867, 1871 puis en janvier 1877. Lors de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 1867, « le conseil fait observer que la commune de **Gâvres est devenue une île** par suite de la coupure faite en hiver dans la falaise par la mer ».

Ce recul était jugé très préoccupant en 1946 par la Marine nationale qui décidait d'édifier des ouvrages de protection longitudinale en 1947 :

- A l'ouest, un perré maçonné quasi-vertical (Porh-Guerh) et un mur bétonné incliné devant le Bd de l'Océan et le Parc des sports.
- Au centre de la plage, deux épis en bois de 80 m de longueur espacés de 200 m (ouvrages aujourd'hui démantelés)
- Entre la Pyrotechnie et l'extrémité orientale du tombolo (parking de linès), un mur de protection longitudinal sur 3100 mètres.

Ces ouvrages de protection ont permis de fixer la position de la ligne de rivage. Toutefois, à plusieurs reprises, les fortes tempêtes hivernales (1955,1959,1963,1963,1974,1975,1984,1987,1989/90,1995,2001,2005) ont provoqué un amaigrissement de l'estran, un abaissement du niveau des plages, un déchaussement des ouvrages de protection.

### **5. Conséquences de la tempête du 10 janvier 2001**

Au niveau de la Place du Souvenir, les assauts répétés des vagues, qui se sont brisées sur la Grande Plage de Gâvres, ont provoqué la rupture de la digue de Porh Guerh. La mer a creusé sous les fondations du mur de protection. Celles-ci se sont trouvées en suspension dans le vide (création de poches de vide dans sous-sol) et en arrière, l'enrobé s'est effondré.

Au niveau du Boulevard de l'Océan, les déferlantes sont passées au-dessus du mur incliné de la Grande Plage et ont inondé le secteur urbanisé qui recouvre aujourd'hui l'ancienne lagune (80 maisons ont été touchées rues du Parc des Sports et des Brisants). L'inondation s'est étendue jusqu'à 400 mètres à l'intérieur des terres (70 cm d'eau par endroit) sur des sols gorgés d'eau suite aux fortes précipitations des semaines précédentes.

Conséquences de la tempête de décembre 2005

Après plusieurs jours de tempête : déchaussement et basculement sur la plage du mur de protection du secteur militaire.

### **6. Conséquences de la tempête du 10 mars 2008**

En conclusion, le secteur concerné par « l'étude de définition pour l'aménagement de l'isthme de Gâvres » reste extrêmement sensible sur le plan sédimentaire et des dommages importants pourront se produire à nouveau sous l'influence :

- Du transit sédimentaire en direction du sud-est sans alimentation appréciable à l'ouest et des pertes de matériaux par suite des mouvements dans le profil sous l'action des houles.
- Des tempêtes se produisant au cours d'une pleine mer de fort coefficient et d'une surélévation météorologique du niveau moyen des eaux.
- D'une augmentation de la fréquence des vents et des houles de sud-est à sud-ouest, rendant le secteur particulièrement exposé et sensible.
- De l'élévation du niveau marin, actuellement de l'ordre de 1,5 mm par an.

## 7. Quelles sont les mesures prises ?

L'aménagement du littoral : enrochement provisoire de la Grande Plage et du Goërem



Mise en place du Schéma de Prévention des Risques Naturels (SPRn)

Mise en place du Schéma de Prévention du Littoral suivi d'un Comité de Pilotage

Etude de protection de Gâvres menée par Cap L'Orient agglomération s'inscrit dans le volet Protection/Mitigation du schéma de prévention.

La commune de Gâvres constitue un site pilote au niveau départemental pour l'élaboration du schéma de prévention des risques naturels. Un schéma sera ensuite réalisé sur l'ensemble du trait de côte du département du Morbihan.

Les travaux de ré ensablement sont réalisés en deux étapes. La première construction d'épis, la deuxième apport de sable. Les travaux ont débuté en janvier 2012 pour se terminer fin mai 2012. A la Grande Plage: un épi de 150 m avec un rechargement de 109 000 m<sup>3</sup> de sable et un autre épi de 170 m avec un rechargement de 58 500 m<sup>3</sup>.

Sur la plage du Goërem : un épi de 70 m avec un rechargement de 12 500 m<sup>3</sup> de sable et un autre épi de 85 m avec un rechargement de 35 000 m<sup>3</sup> ont été construits en 2011. (Cf le site de Gâvres, rubrique Par tout les temps puis "Les Plages")



Grande Plage



Goërem

En juin 2013 une évacuation des eaux de submersion a été installée au niveau du terrain de foot et passe sous la route du Polygone pour débouchée dans le bassin d'hivernage. (Cf site de Gâvres, actualités)



#### 8. Comment est donnée l'alarme ?

Si alerte météo ; par avis municipal distribué chez les habitants de la zone inondable  
Si inondation effective ; par téléphone

#### 9. Que font les secours ?

Les Sapeurs-Pompiers mettent en place un poste de commandement mobile et préparent les Unités de Secours sur la demande du Maire **avant** que l'inondation soit effective et/ou pendant.  
Au moment de la catastrophe, une cellule de crise est déclenchée par le Maire. (Voir PCS)

#### 10. Que doit faire la population ?

##### **Avant :**

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, service de l'Etat)

##### **Dès l'alerte :**

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio sur batterie, mairie)

Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer portes et fenêtres
- Poser si possible installer des panneaux ou sacs de sable devant les portails
- Couper le gaz et l'électricité, mais laisser le téléphone branché
- Commencer à surélever les objets de valeur et les produits polluants
- Faire une réserve d'eau potable
- Déplacer les véhicules en lieu non inondable

##### **Pendant l'inondation :**

- Se tenir informé de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Eviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné)

##### **Après :**

- Prendre des précautions pour le retour au logement (problème de solidité, de glissance, d'équipement et réseaux defectueux, de produits polluants, de moisissures...) se faire accompagner, porter des protections (gants)
- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible

- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable
- Faire l'inventaire des dommages
- Détecter les anomalies affectant la construction, faire vérifier l'état général du bâtiment
- Evacuer les objets irrécupérables



Fermer portes et fenêtres



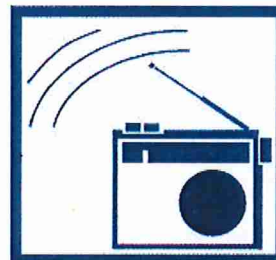
Fermer le gaz



Laisser le téléphone branché mais  
n'encombrer pas les lignes

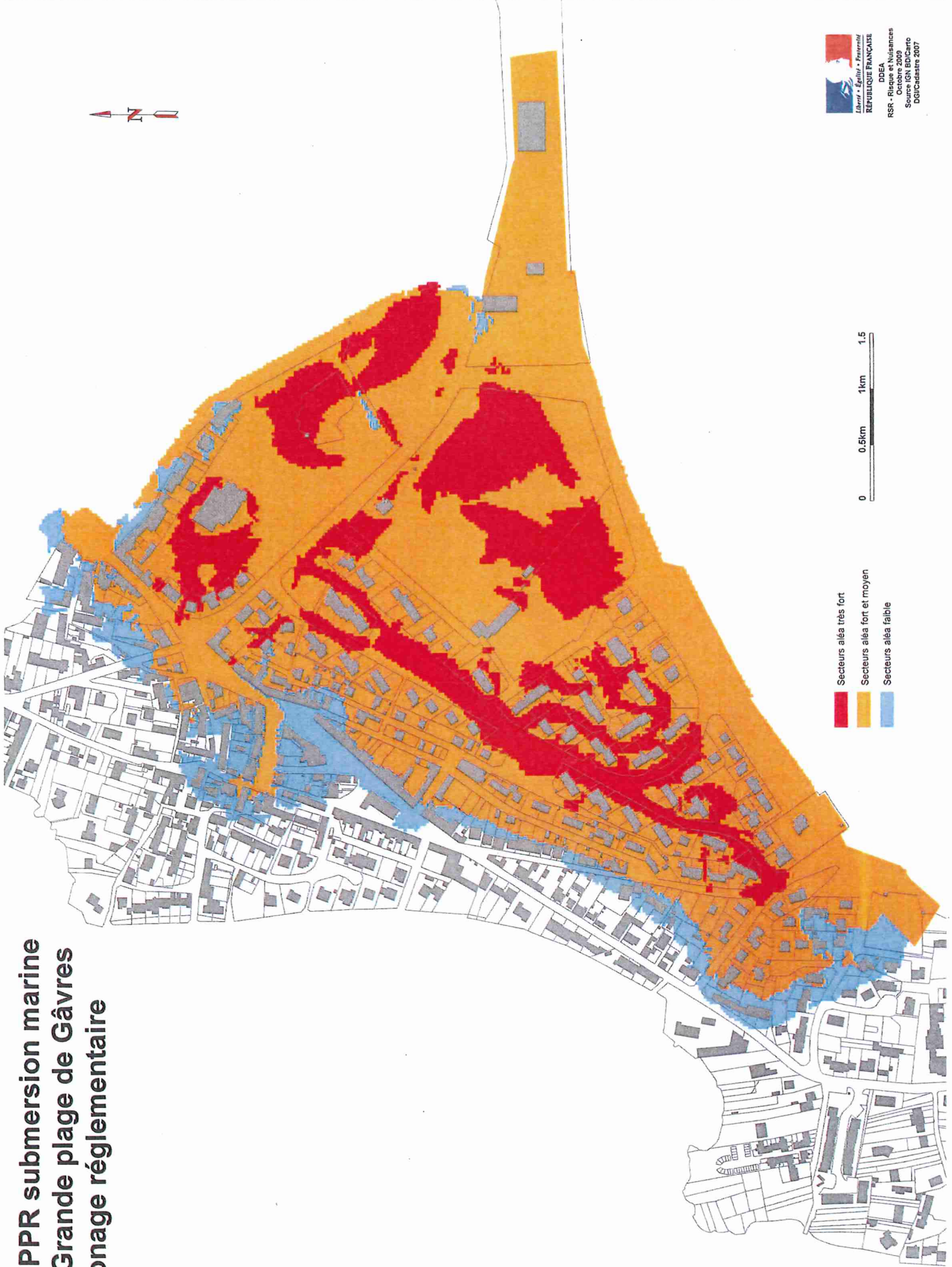


Commencer à surélever  
les objets de valeur et les produits polluants  
et monter dans les étages supérieurs



Se tenir informé de la montée des eaux

# Projet PPR submersion marine de la Grande plage de Gâvres Zonage réglementaire



- Secteurs à éala très fort
- Secteurs à éala fort et moyen
- Secteurs à éala faible

